



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, LE **27 NOV. 2018**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION RESSOURCES HUMAINES  
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
BUREAU DES PERSONNELS DE CATEGORIES A, B ET C (SRH2B)  
IMMEUBLE ATRIUM  
5 PLACE DES VINS DE FRANCE  
75573 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par : Davy Tribut et Sylvie Guigni  
Téléphone : 01 53 44 28 66 / 01 53 44 28 89  
Mél : [davy.tribut@finances.gouv.fr](mailto:davy.tribut@finances.gouv.fr) / [sylvie.guigni@finances.gouv.fr](mailto:sylvie.guigni@finances.gouv.fr)

## NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : organisation, au titre de l'année 2019, d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.

Le service des ressources humaines du Secrétariat général des ministères économiques et financiers organise les jeudi 4 et vendredi 5 avril 2019 un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, au titre de l'année 2019.

### **I - CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR**

(appréciées au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires, qui justifient d'au moins trois années de services publics.

### **II - NATURE DES EPREUVES**

*Arrêté du 9 avril 2009*

Le concours interne comprend quatre épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

#### **Épreuves écrites d'admissibilité :**

1. composition sur un sujet d'ordre général (durée 4 heures - coefficient 2) ;
2. composition sur un sujet de mathématiques (durée 4 heures - coefficient 1) ;
3. composition sur un sujet de physique-chimie (durée 4 heures - coefficient 1) ;
4. composition sur un sujet d'économie (durée 4 heures - coefficient 1).

L'épreuve écrite n° 1 consiste en la rédaction d'une note de synthèse se rapportant à un sujet de portée générale suivie d'un commentaire. Cette épreuve est destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse des candidats, leurs qualités d'expression et leur aptitude au raisonnement. Le commentaire doit permettre de juger les qualités de réflexion et les connaissances générales des candidats.

Les programmes des épreuves n°2 et 3 sont ceux des parties communes des classes de mathématiques spéciales tels qu'ils sont définis par l'arrêté du Ministre chargé de l'Education Nationale en vigueur l'année du concours.

L'épreuve n° 4 est destinée à apprécier les connaissances des candidats en matière de politiques économiques, de finances publiques et de gestion des entreprises.

### **Épreuve orale d'admission :**

Entretien avec le jury (durée 40 minutes - coefficient 4)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sous forme d'une interrogation portant sur les études et travaux personnels et, le cas échéant, sur l'activité et l'expérience professionnelles des candidats ainsi que d'un échange libre permettant d'apprécier leur aptitude à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines.

Seuls peuvent être autorisés à participer à l'épreuve d'admission les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent à l'issue des épreuves d'admissibilité une note supérieure à 10 sur 20 dans chacune des 4 épreuves.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

### **III - DATES ET LIEUX DES EPREUVES**

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les **jeudi 4 et vendredi 5 avril 2019** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à compter du **lundi 17 juin 2019** à Paris.

### **IV - NOMBRE DE POSTES OFFERTS**

Le nombre de postes offerts à ce concours interne sera fixé ultérieurement.

### **V - INSCRIPTIONS**

La date de début de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **mardi 11 décembre 2018**.

La date de fin de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **vendredi 18 janvier 2019 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

- **soit par voie de téléprocédure**

sur Internet par le portail des ministères : [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement) - Recrutement par concours - « Je suis agent public » - Inscription - « Catégorie A » - Secrétariat général - « Inscription aux concours du Secrétariat général » - « Accéder à la téléprocédure ».

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques. L'application leur attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel. Ce numéro d'enregistrement et ce code confidentiel s'affichent à l'écran.

Un accusé de réception de leur inscription est également adressé aux candidats par messagerie.

A l'aide de ces identifiants, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

▪ **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures).

**Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.**

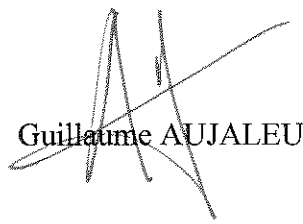
**Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.**

**VI - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS**

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures) - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

**Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.**

L'Administrateur civil,  
Chef du bureau SRH2B,



Guillaume AUJALEU